

Les Fleurs aux flancs des Monédières

Ce concours photographique a pour but de mettre en valeur et de faire connaître la commune du Lonzac, et les communes voisines.

Exposition tout le mois d'août à la Médiathèque, Le Lonzac

Article 1 – Présentation du concours

L'association Sport, Culture et Détente En Monédières et la commune du LONZAC organise un concours photo ouvert à tout photographe amateur sur le thème « **Les Fleurs aux flancs des Monédières** »
Sont exclus les photographes professionnels, les organisateurs du concours et les membres du jury. La participation au concours est gratuite. Règlement sur le site de la commune : <http://www.lonzac.fr/> (Les Associations)

Article 2 – Photographies

Chaque concurrent peut présenter au maximum 3 photos, couleur ou noir et blanc.
Les images présentées devront être conformes à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'élément à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucage ou autre technique de montage visant à modifier l'image.
Les photos doivent être fournies sur un support papier de **dimension A4** à la mairie ou par voie postale à l'adresse suivante en indiquant au verso **vos coordonnées, le lieu et date de la photo** :

**Association SCDM Mr. Patrick Desrousseaux
Mairie
Le Bourg, 19470 LE LONZAC
Tél : 06 26 46 36 78**

Article 3 – Engagements

Chaque participant devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres ainsi que la citation de leur nom et prénom notamment dans la presse.

Article 4 – Clôture

La date limite pour déposer les photos, accompagnées du bulletin de participation, est fixée au **30 juillet 2026**
Toute photo parvenue après cette date ne sera pas retenue.

Article 5 – Jury

Toutes les photos seront présentées lors d'une exposition à la Médiathèque du LONZAC tout le mois d'Août. Un vernissage sera organisé. Un jury composé de 4 personnes sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Originalité
- Qualité et réalité de la prise de vue
- Esthétique de la photographie

Les meilleures œuvres seront primées par le jury. Le public pourra aussi sélectionner son lauréat en déposant le numéro de la photo choisie dans une urne prévue.

Les décisions du jury seront sans appel. Les photos exposées ne comporteront pas le nom de leur propriétaire, mais un numéro. La remise des prix se tiendra cet été.

Article 6 – Responsabilité

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les participants prennent leurs photos à leurs risques et périls. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée.

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE – Les Fleurs aux flancs des Monédières

Bulletin de participation – à déposer ou envoyer :

Concours Photos 2025, Mr. Patrick Desrousseaux, Mairie, Le Bourg, 19470 LE LONZAC

Nom, Prénom :

Adresse :

☎ : Mail :@.....

Date de naissance (moins de 18ans) :

Nombre de Photos :